

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN
Immeuble le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX
Téléphone : 01.47.75.96.29.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet n° 1143

Rapport sur les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2022

Séance du Comité du **3 février 2022** sur convocation adressée aux membres le **28 janvier 2022**.

L'an deux mille-vingt-deux le **3 février 2022 à 15 h 00**, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président
Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Vice-Président
Mesdames Anne-Marie AMSELLEM, Brigitte PALAT
Messieurs Philippe POUTHÉ, Julien SAGE, Vincent FRANCHI,
Yves REVILLON,

ABSENTES EXCUSEES :

Madame Stéphanie SOARES
Madame Samia KASMI
Madame Patricia PENTURE

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles **L.2121-17 et L.2121-20** du **Code Général des Collectivités Territoriales**, applicables aux délibérations du Comité.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'arrêté ministériel du 30 Avril 1965 autorisant la constitution du Syndicat Mixte entre le Département des Hauts-de-Seine et les communes de Courbevoie, Nanterre et Puteaux pour le chauffage urbain de la Région de La Défense,

Vu les circulaires ministérielles des 25 Septembre, 2 Octobre 1974 et 3 Février 1986 relatives à la création et au fonctionnement des Syndicats de Communes et Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du syndicat révisés par arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 en date du 14 octobre 2019,

Vu le rapport ci-annexé contenant les orientations générales budgétaires relatives à l'exercice 2022,

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} :

Prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé, qui servira de cadre à l'élaboration du projet de budget primitif relatif à l'exercice 2022 et de la tenue d'un débat.

ARTICLE 2 :

PRECISE que la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts de Seine et publiée par voie d'affichage.

Délibération adoptée par
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le : **15 FEV. 2022**
Délibération affichée au GENERIA le : **15 FEV. 2022**



Le Président

J. KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie
Président de l'EPT Paris Ouest La Défense

QUESTION N° 7

ORIENTATIONS BUDGETAIRES RELATIVES AU PROJET DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022

Conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il est présenté au Comité, à l'intérieur d'un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations générales du budget de l'exercice 2022.

Notre Syndicat doté d'une compétence unique exerce la totalité de celle-ci par l'intermédiaire de concessions de service public.

Les orientations budgétaires propres à notre établissement se bornent essentiellement aux dépenses de fonctionnement de la structure, les dépenses d'investissement étant réalisées par les trois délégataires (ENERTHERM, SUC, ENERBIOSA).

L'année 2022 sera déterminante pour le développement du réseau de chaleur de GENERIA.

Le contexte macro-économique du rapport d'orientations budgétaires 2022

Malgré un contexte de sortie de crise, différents niveaux d'incertitudes pourraient avoir un impact sur la stabilité et la résilience de l'économie mondiale et doivent être pris en compte par les pouvoirs publics.

Parmi ceux intéressant directement GENERIA, l'augmentation du prix des énergies qui connaît une hausse sans précédent depuis le début de l'année 2021. Les cours du gaz ont été multipliés par cinq, ceux de l'électricité multipliés par quatre, et celui du pétrole a crû de +46% sur cette période. De tels niveaux de prix pour le gaz et l'électricité sont inédits depuis l'ouverture des marchés dans les années 2000.

La forte reprise économique de 2021 en Europe comme en Asie, après une année 2020 marquée par les mesures de confinement, a soutenu la consommation de gaz et d'électricité alors que dans le même temps la crise sanitaire a retardé les travaux de maintenance des centrales nucléaires, limitant l'offre d'énergie à coût marginal faible.

Les impacts financiers de ces phénomènes sont particulièrement importants pour les acteurs du territoire. A titre d'exemple une simulation a été réalisée pour estimer l'évolution de la facture d'un client de type "habitation" (Neuilly Défense Résidence) entre l'hiver 2020 - 2021 et l'hiver 2021 - 2022 : dans le cas où les prix des énergies primaires (gaz et fuel) resteraient au niveau de décembre 2021, Neuilly Défense Résidence paierait pour une année complète 220 000€ alors qu'il a payé l'année dernière 60 000€.

Les résultats 2021 et les perspectives 2022

Le Syndicat mixte GENERIA a pour objet l'organisation et la gestion du service public de chauffage et de refroidissement urbain dans le périmètre des opérations d'intérêt national de La Défense, Seine-Arche et Nanterre- La Garenne-Colombes.

Le service repose sur 4 réseaux faisant l'objet de trois délégations de service public :

- Concession ENERTHERM (I dex La Défense - ILD) : réseau de chaleur et de froid
- Concession SUC (Dalkia) : réseau de froid
- Concession ENERBIO SA (SEEM) : réseau de chaleur

Le budget de GENERIA est donc essentiellement composé de dépenses liées au contrôle des concessions, des impôts et taxes afférents aux biens immeubles concédés et des redevances reçues des trois délégataires.

La variation du fonds de roulement s'établit à 1 761 831 € portant le résultat global de clôture (cumulé) à 15 758 974,58 €.

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 se sont élevées à 4 100 677 €. Les dépenses de gestion représentent 1 973 983 €. Les charges financières s'élèvent quant à elles à 119 071 €.

La section de fonctionnement dégage un résultat de l'exercice de 2 007 624 € soit 49% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement hors dette se sont élevées à 7 708 €. Le remboursement de la dette s'élève à 423 064 €.

Les ressources propres couvrant très largement les dépenses d'investissement, GENERIA n'a pas eu à emprunter.

Les tendances 2021 de maîtrise des dépenses seront reconduites en 2022. Le détail de ces orientations figure dans le rapport joint au dossier du Conseil syndical.

L'activité des concessions

ENERTHERM / I dex La Défense

Le 1er juillet 2021, Enertherm est devenu I dex La Défense. Cette date marque aussi le début des travaux de réalisation de la nouvelle chaufferie biomasse et de ses auxiliaires.

Le projet de « verdissement » de la centrale Enertherm adopté le 9 janvier 2018 par avenant n°10 au contrat de concession doit permettre de répondre aux souhaits des élus de tendre vers une énergie plus vertueuse. Ce projet, s'inscrivant dans le cadre de la transition énergétique, permet de convertir les deux chaudières de fioul lourd, présentes sur le site Alençon, en chaudières pour biomasse solide type agro pellets.

Le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploitation (DDAE) a été validé par le MRAe le 18 juin 2020, l'enquête publique a ensuite eu lieu entre le 21 septembre et le 23 octobre 2020. Le procès-verbal de cette enquête le 26 octobre et le mémoire de réponse le 9 novembre 2020.

Le commissaire Enquêteur a rédigé son rapport le 20 novembre avec un avis favorable et deux recommandations. Le dossier a ensuite été présenté devant le CODERST le 5 janvier 2021 et l'Arrêté Prefectoral qui définit les modalités d'exploitation de la future installation est daté du 22 mars 2021.

Suite à l'accord de l'administration sur le projet, le planning de réalisation a évolué de la façon suivante :

- Autorisation d'exploiter : 22 mars 2021
- Travaux préparatoires : de juillet à décembre 2021
- Travaux process : janvier à octobre 2022
- Premier feu : octobre 2022
- Mise en Service Industrielle (MSI) : janvier 2023

Pour financer ce projet, GENERIA prévoit à son budget une subvention d'équipement de 6 000 000 €. Par ailleurs, la société ENERTHERM a déposé auprès de l'ADEME et de la Région Ile-de-France le 4 décembre 2017 une demande de subvention d'un montant de 4 020 000 euros au titre du fonds chaleur. L'ADEME est en charge de l'instruction du dossier fonds chaleur en lien avec la Région et les services de l'Etat. Elle ne pourra se prononcer définitivement sur la demande de subvention qu'après l'arrêt du DDAE par le préfet des Hauts-de-Seine.

Ces modifications ont entraîné une hausse des coûts de réalisation accentués par la crise sanitaire et la tension sur les matières premières (acier, ...) et enfin par l'inflation entre le projet initial (chiffrage en 2016) et la réalité des réponses aux appels d'offre en 2021.

La SUC (société urbaine de chaleur)

Dans le cadre de la convention de Concession de Service Public (CSP) portant concession d'un réseau de froid d'un secteur du quartier de la Défense conclue le 29 août 2003 entre le Syndicat Mixte Ouvert de Chauffage et de Refroidissement Urbain (devenu depuis lors GENERIA) et Dalkia France (qui a transféré le contrat, par avenant, à la Société Urbaine de Climatisation (ci-après SUC), un avenant n°6, en date du 17 mars 2014, a été conclu.

Par cet avenant, la SUC s'est engagée à réaliser un certain nombre de travaux afin d'augmenter les capacités de production des installations et ainsi faire face à l'augmentation des besoins en froid sur le périmètre de la CSP. Afin de maintenir l'équilibre de la concession et amortir les travaux, la CSP a été prolongée pour neuf années, elle s'achèvera donc le 31 août 2027.

Les travaux d'investissement prévus à l'avenant n°6 concernent les centrales Alsace et Gambetta et le prélèvement et la distribution d'eau de Seine.

La SUC a proposé un nouveau compte d'exploitation prévisionnel (CEP) intégrant le décalage des investissements dans le temps et la réalisation des nouveaux investissements.

La pandémie du COVID 19 en 2020 et 2021 a entraîné quelques retards sur les travaux n'ayant néanmoins pas d'impact significatif sur la réalisation et le suivi du planning initial.

ENERBIOSA

En 2019, une première étude en vue de faciliter l'atteinte du taux de couverture ENR de 80% a été lancée. Les coûts d'investissement pour la mise en place de moyens de production complémentaires n'en permettaient pas l'amortissement sans impact sur le prix de vente de l'énergie aux abonnés.

En raison de l'évolution très importante des coûts du gaz, une nouvelle étude a été lancée pour la mise en place de deux chaudières de petites puissances (500 kW au total) afin d'améliorer le mix énergétique.

Si ce projet s'avère économiquement pertinent, il permettra d'augmenter la puissance ENR installée de 1680 kW à 2180 kW et donc permettrait une meilleure couverture pendant l'hiver lorsque la puissance appelée sur le réseau dépasse celle de notre chaudière bois actuelle et d'autre part de continuer de fonctionner pendant l'intersaison avec ces nouvelles petites chaudières.

La remise à jour du GTC est dans l'attente de l'approbation de GENERIA.

Telles sont les grandes orientations qui pourraient présider, pour l'essentiel, à l'élaboration du budget 2022.

Il vous est proposé d'en débattre.